

# DIRECTION ACADÉMIQUE DES TECHNOLOGIES ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION

DATSI/10-483-13 du 01/02/2010

## VALIDATION DU B2I ET MISE EN ŒUVRE DE L'APPLICATION GIBII

Références : socle commun de connaissances et de compétences. Décret n 2006-830 du 11 juillet 2006. JO du 12.07.06. BO n 29 du 20 juillet 2006 - B2i : Arrêté du 14 juin 2006. JO du 27.06.06. BO n 29 du 20 juillet 2006 - B2i : Circulaire n 2006-169 du 7 novembre 2006. BO n 42 du 16 novembre 2006 - DNB: Arrêté du 15 mai 2007 relatif aux modifications d'attribution du diplôme national du brevet

Destinataires : Mesdames et messieurs les Chefs d'établissements du second degré publics et privés sous contrats/c de Messieurs les Inspecteurs d'Académie DSDEN

Affaire suivie par : Mme JAUFFRET - Tel : 04 42 91 75 91 - Fax : 04 42 91 70 10

Il est aujourd'hui indispensable que les élèves maîtrisent les compétences attendues dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication et que les enseignants les intègrent à bon escient à leurs pratiques de classe.

Le B2i collège correspond au niveau de compétences requis pour le socle commun en matière de maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication (pilier 4), et, depuis la session 2008, la validation du B2i collège est nécessaire à l'obtention du DNB. Il est indispensable que sa mise en œuvre commence dès le début de l'école élémentaire, avec le B2i école.

Afin de libérer les écoles et les établissements de la lourde charge de la gestion et de la transmission des feuilles de position et pour mieux assurer une continuité entre l'école, le collège et le lycée l'académie a fait le choix d'une gestion centralisée et informatisée des validations.

L'application GiBii a été retenue et déployée au niveau académique depuis cinq ans. En conséquence les écoles, collèges et lycées, de l'enseignement public comme de l'enseignement privé, **utiliseront GIBII** tant que la décision de déployer une autre application n'est pas prise. Si cela s'avère nécessaire, ils pourront s'appuyer sur leurs équipes d'accompagnement.

Par ailleurs, la validation de compétences devrait commencer dès le début du cursus en s'appuyant éventuellement sur celles acquises précédemment. De plus, pour que, tout au long de sa scolarité, l'élève puisse retrouver sur son bulletin scolaire l'évolution de son positionnement au regard des compétences attendues, les écoles et les établissements peuvent utiliser l'édition du parcours de l'élève prévue dans l'application GiBii.

Des cibles précises en termes de taux d'acquisition du B2i par les élèves figurent dans le projet d'académie, pour le premier comme pour le second degré.

Remarque : Actuellement, une application nationale très proche de GIBII (OBii), est en expérimentation dans quelques académies pour le second degré. Lorsqu'elle sera opérationnelle et que les leçons auront pu être tirées de l'expérimentation, elle pourrait se substituer à Gibii.

*Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités*